

Conditions générales de vente

Mise à jour : 05 octobre 2025

DiXiD se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales de vente à tout moment. Les conditions générales de vente applicables sont celles en vigueur au jour de la commande.

Elles sont consultables sur le site www.dixid-consulting.com/Formations/

Présentation

DiXiD est une EURL au capital de 1.000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 934 069 923 dont le siège social est établi 60 rue François 1^{er}, 75008 Paris (FRANCE), qui développe, propose et dispense des formations en présentiel Inter et Intra entreprise, des formations en classes virtuelles et des MOOCS spécialisés dans le secteur de l'aluminium.

La société est enregistrée en qualité d'organisme de formation auprès de la DRIEETS d'Ile-de-France sous le n° xxxxxx

DiXiD bénéficie d'une assurance de responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de la société AIG.

1 - Informations précontractuelles communiquées au Client

Le Client reconnaît avoir eu connaissance des présentes conditions générales de vente en vue de procéder à l'achat de formation auprès de DiXiD, préalablement à toute émission de commande.

2 - Objet

Toute commande de formation par le client emporte acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») et de la Politique de traitement des données personnelles de DiXiD. Celles-ci prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord cadre ou accord commercial spécifique conclu avec le client. Tout autre document de DiXiD, tels que prospectus, catalogues, n'ont qu'une valeur indicative. Le fait que DiXiD, ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne saurait être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Les présentes conditions générales de vente se complètent systématiquement de la signature d'une convention de formation avec le client dans le respect de l'article L6353-1 du code du travail.

3 - Inscription et convention de formation

L'inscription à une formation suppose la signature par le Client d'un devis, d'une convention ou d'un bon de commande. Conformément à l'article L6353-1 du Code du travail, une convention de formation est établie pour toute action de formation entrant dans le champ de l'article L6313-1. Cette convention précise les objectifs, le programme, la durée, les modalités pédagogiques et les moyens mis en œuvre.

Le Client dispose de la possibilité d'inscrire ses apprenants par téléphone au 06 51 12 64 45, par courrier électronique à l'adresse lorena@dixid-consulting.com, sur notre site www.dixid-consulting.com ou par courrier postal à l'adresse suivante : DiXiD EURL, 60 rue François 1^{er} – 75008 Paris ou par tout autre canal indiqué sur les sites de nos marques ou sur nos supports commerciaux.

Pour les formations intégrant du e-learning ou du distanciel, il appartient au client de s'assurer de la bonne configuration des postes informatiques de ses apprenants, avant la formation dans les délais impartis.

Une confirmation d'inscription sera retournée au Client ou directement auprès de ses apprenants avant le début de la formation.

4 - Tarifs - Facturation - Règlement

Les prix sont indiqués en euros, nets de taxe, DiXiD étant exonérée de TVA pour ses actions de formation professionnelle.

Les modalités de facturation et de règlement diffèrent selon la nature de la formation :

- Pour les formations Inter et Intra entreprise, les factures sont émises à l'issue de la formation, sauf stipulation contraire dans la convention. Les frais de déplacement du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation ou autres sont facturés en sus.
- Pour les formations MOOCs, la facturation est réalisée avant le démarrage de la Formation. DiXiD se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, de refuser toute inscription ou accès à un client qui ne serait pas à jour de ses paiements

Le paiement s'effectue à réception de facture (article L441-10 du Code de commerce).

Tout retard de paiement entraînera, conformément à la loi, l'application de pénalités de retard au taux BCE + 10 points, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement (article D441-5 C. com.).

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

DiXiD s'engage à fournir au client tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Modalités de règlement :

La formation est payable intégralement à réception de la facture par virement bancaire, nos coordonnées bancaires seront précisées sur la facture.

Le client s'engage à notifier par écrit l'opération et le numéro de facture auquel le virement bancaire se rapporte.

5 - Prise en charge OPCO

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer toutes les démarches préalables nécessaires avant le début de la formation auprès de l'OPCO. En l'absence de confirmation de prise en charge avant le démarrage, les frais sont directement facturés au Client.

Pour les MOOCs, DiXiD n'accepte pas de subrogation pour les prises en charge OPCO et facture systématiquement l'entreprise, et à l'entreprise ensuite, de se faire rembourser par son OPCO ;

6 - Annulation

Conditions d'annulation des formations par le client :

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit.

En cas de résiliation de l'inscription par le client à moins de 15 jours francs avant le début de l'action de formation, les droits d'inscription seront acquis dans leur intégralité. Toutefois le report ou le remplacement du (des) stagiaire(s) concerné(s) peut être envisagé.

Pour toute résiliation de l'inscription par le client à plus de 15 jours francs avant le début de la formation, les droits d'inscriptions seront annulés. Si l'inscription avait déjà fait l'objet d'une facture, il y aura alors émission d'un avoir.

Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est due en totalité.

Dans le cas où la personne inscrite ne peut être présente, les remplacements sont acceptés, à n'importe quel moment et sans frais. Il faut informer DiXiD au plus tard la veille de la formation.

Conditions d'annulation des formations par DiXiD :

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, DiXiD se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard 15 jours francs avant le début de la formation et ce sans indemnités. DiXiD aura au préalable informé les participants et leurs responsables.

Plus largement, DiXiD se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un formateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

7 - Propriété intellectuelle

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des apprenants, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de DiXiD ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de DiXiD ou de ses ayants droit.

En tout état de cause, DiXiD demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations de formation.

8 - Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, sauf si celles-ci tombent dans le domaine public sans faute de l'une des Parties, de ses préposés ou apprenants.

9 - Communication

Sauf opposition expresse, le Client accepte d'être cité par DiXiD comme client de ses offres de services, aux frais de DiXiD. DiXiD peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son

personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

10 – Données personnelles

Les données collectées sont traitées par DiXiD, responsable de traitement, à des fins de gestion commerciale, administrative et pédagogique. Elles sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle augmentée de 5 ans.

Conformément au RGPD, toute personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité et d'effacement. Ces droits peuvent être exercés par e-mail à l'adresse suivante : lorena@dixid-consulting.com.

11 - Force majeure et imprévision

En cas d'empêchement dû à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, l'exécution de la prestation sera suspendue. En cas de changement imprévisible de circonstances rendant l'exécution excessivement onéreuse, les parties s'engagent à renégocier de bonne foi (art. 1195 C. civ.).

12 - Droit applicable - attribution de compétence

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution d'une de ces clauses, et à défaut d'un accord amiable des parties, les tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Paris seront seuls compétents.